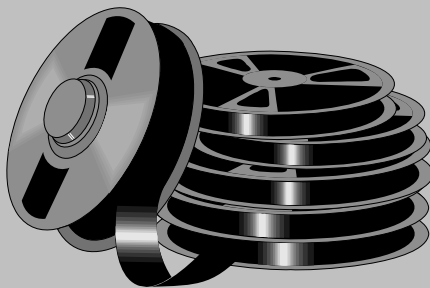


Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel 2006-2007



www.ofrb.gov.on.ca

Le 31 mai 2007

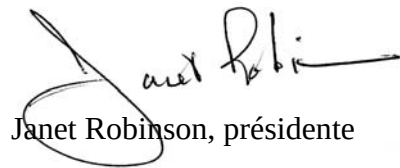
L'honorable Gerry Phillips
Ministre des Services gouvernementaux
Édifice Whitney
4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Le rapport dresse le bilan des fonctions et responsabilités de la Commission dans le cadre du mandat qui lui est attribué par la *Loi de 2005 sur le classement des films*, et présente les résultats d'exploitation pour l'exercice.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.


Janet Robinson, présidente

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

1075, chemin Millwood, Toronto (Ontario) M4G 1X6
Téléphone : 416 314-3626 Télécopieur : 416 314-3632
Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Table des matières

Rapport de la présidente	3
La Commission et ses activités	
Notre mandat	7
Notre organisme	7
Nos comités	7
Comment nous classons les films.....	9
Pourquoi classer les films	9
Notre collectivité	10
Refus d'approbation.....	11
Bilan financier et bilan des activités.....	12
La présidente et les membres de la Commission	14

Rapport de la présidente

L'exercice 2006-2007 s'est avéré mouvementé pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). Les activités quotidiennes de la Commission ont été rationalisées (le nombre de comités a été réduit au strict minimum, des comités ont été ajoutés au besoin et notre programme de sensibilisation du public comprend de nouvelles initiatives) afin d'assurer la sensibilisation dans les écoles.

Activités quotidiennes

En 2006-2007, la CCCO a classé 4 612 films, et les séances de visionnement ont représenté un total de 817 007 minutes de projection. De plus, elle a classé 2 744 autres films sur dossier.

Au 31 mars 2007, la Commission était composée de 20 membres, une augmentation par rapport au nombre antérieur de 12 membres. Les nouveaux membres suivent actuellement une formation afin d'assurer la cohérence du processus décisionnel. La Commission doit continuer de maintenir une présence équilibrée de femmes et d'hommes dans son effectif et s'assurer qu'il y a une bonne représentation de l'ensemble de la province. Sur décision de la présidente, l'examen des films de 35 mm est toujours confié à des comités de trois membres qui remplacent les comités de deux membres précédemment en place; ce changement est attribuable à la nomination de nouveaux membres. À l'occasion, des membres seniors travaillent en comités d'une seule personne à l'approbation de films pour adultes, tandis que les vidéos et les DVD grand public continuent d'être examinés par des comités composés de deux membres. Tous les membres reçoivent une formation relativement aux lignes directrices régissant la classification des films et au travail administratif consistant à préparer des rapports sommaires.

La Commission a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document que l'on peut facilement modifier pour prendre en compte les nouvelles politiques et procédures. Le document de référence *Classifying Mainstream Films*, qui définit les lignes directrices pour le classement, a été adopté par cinq

autres bureaux de classification provinciaux. Le nouveau régime législatif a grandement réduit le nombre de décisions de non-approbation des films pour adultes.

Les soirées publiques continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma postsecondaires. La Commission a organisé 24 projections publiques qui ont attiré environ 448 participants.

À titre de présidente, j'ai participé à la journée *Amenez vos enfants au travail* durant laquelle j'ai présenté un exposé expliquant comment la Commission classe les films devant 90 élèves de 9^e année.

Notre programme de sensibilisation du public comprenait des rencontres avec les Probis Clubs, le département d'études cinématographiques de l'Université Carleton, la Uplands ESL School et Showcase Ontario, auxquelles 405 participants ont assisté.

Un sondage a été mené dans le cadre des soirées publiques afin de mesurer l'efficacité de ces programmes. Veuillez consulter le sondage ci-joint pour en connaître les résultats.

La Commission a également reçu plusieurs étudiants en études parajuridiques du Collège Humber dans le cadre de leurs cours sur l'arbitrage.

La CCCO a conçu une nouvelle affiche de classification bilingue ainsi qu'une brochure sur le classement des films et des jeux vidéo. Ces documents indiquaient également l'adresse de notre site Web pour que le public ait accès à de plus amples renseignements sur la façon de faire des choix éclairés au sujet des films qu'ils regardent.

Talents recherchés, le concours de création de communiqués d'intérêt public organisé dans les écoles de cinéma de l'Ontario, a connu un énorme succès. Le ministre Phillips a annoncé le concours en janvier 2006, et nous avons reçu 31 soumissions. Nous avons sélectionné cinq candidats qui ont chacun reçu 7 500 \$ et nous les avons jumelés à un mentor de l'industrie de la publicité.

Le nom des trois lauréats et des deux finalistes a été annoncé en septembre.

Les membres de l'Associations des propriétaires de cinémas du Canada ont gracieusement offert de projeter les communiqués d'intérêt public à tour de rôle avant le film en vedette dans plusieurs salles de cinéma de l'Ontario. Depuis leur lancement à la mi-octobre, les communiqués d'intérêt public ont été projetés sur 691 écrans en Ontario.

Nous avons tenu deux réunions de la Commission auxquelles ont participé des conférenciers de l'Unité des importations prohibées de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui ont fait une présentation sur les produits pour adultes illégaux, et de l'unité de mobilisation communautaire du service de police de Toronto. Des membres de la Student Youth Commission ont également fait un exposé sur la jeunesse et de la violence dans les jeux vidéo.

Objectifs de la présidente

Mon objectif principal en tant que présidente de la CCCO est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse aux membres du public suffisamment de renseignements pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

De nombreuses améliorations ont été apportées au site Web de la CCCO, qui renferme non seulement le classement des films et les indications complémentaires, mais aussi tous les éléments observés par le comité au cours du processus de classification.

Le Conseil interprovincial de classement des films du Canada, en collaboration avec l'Entertainment Software Ratings Board [ESRB] et la Fédération canadienne des associations foyer-école, a commencé à promouvoir la brochure sur le classement des films et des jeux vidéo dans l'ensemble des écoles élémentaires canadiennes.

À l'avenir, la Commission poursuivra les relations fructueuses qu'elle entretient avec l'industrie du film et les autres commissions cinématographiques du pays, travaillera à l'amélioration du site Web, et introduira de nouvelles idées et initiatives pour mieux sensibiliser et servir sa clientèle, la population de l'Ontario.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever de nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

La Commission et ses activités

Notre mandat

La CCCO, un organisme indépendant, reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* (la *Loi*) et relève du ministre des Services gouvernementaux.

Sauf quelques rares exceptions, aucun film (longs métrages/bande annonce), y compris les vidéos ou les DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario avant d'avoir été classé par la Commission.

En vertu de la *Loi*, la Commission examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. Le classement des films en Ontario (Général, Surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et Réservé aux adultes) sont définis au Règlement 452/05 aux termes de la *Loi*.

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la communauté. Ses membres proviennent de diverses communautés en Ontario; ce sont des femmes et des hommes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles différentes.

Sur la recommandation du ministre des Services gouvernementaux et du Conseil des ministres provincial, les membres sont nommés par décret par le lieutenant-gouverneur pour un mandat de deux ans. Leur mandat peut être renouvelé pour une période de trois ans puis une autre de cinq ans, soit un maximum de dix ans à la Commission.

Les membres travaillent sept heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Nos comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre senior. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier :

Ce comité se compose d'un à trois membres. Les membres tentent de s'entendre sur le classement, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire :

De deux à quatre autres membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur. Nous considérons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel :

Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision de la Commission. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Quand un film dont on conteste le classement passe par les trois comités, jusqu'à 12 membres de la Commission l'ont visionné.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission, ou demander à une personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo de soumettre le film ou le jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l'approbation, ou de déterminer si un film s'y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés au requérant et au comité composé d'un minimum de trois membres

qui n'ont pas encore vu le film. La décision du comité est définitive.

Comment nous classons les films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale et l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s'appuyant sur la *Loi* et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en se gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d'un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d'horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur les spectateurs. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité des détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision de la Commission.

En plus du classement d'un film, la Commission peut ajouter des indications complémentaires telles que *Nudité*, *Langage grossier* ou *Violence brutale*. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer son choix en toute connaissance de cause.

Pourquoi classer les films

Un bureau de classification des films aide les consommateurs à faire des choix éclairés au sujet des films qu'ils regardent. Partout dans les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être

renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse un film (son classement) et sur son contenu (indications complémentaires, telles que *Langage grossier*, *Violence*, *Nudité*, etc.). Cette information aide les gens à déterminer si un film leur convient ou est approprié pour leurs enfants.

La majorité des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, ont un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classer les œuvres. La Commission représente une précieuse source d'information sur les films et les vidéos qui aide les spectateurs à faire des choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Ses membres sont des gens qui viennent d'un peu partout dans la province et qui visionnent des films à temps partiel. Ils appartiennent à tous les groupes d'âge, proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles différentes. Nous visons une répartition équitable d'hommes et de femmes.

Tous les membres de la Commission se réunissent au moins deux fois par an pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et sont soumises au vote de l'ensemble des membres de la Commission avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et des membres du grand public. Les

opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision du comité.

La Commission reçoit aussi des commentaires de la part des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, par téléphone, par télécopieur, par courriel ou dans son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de prendre en compte les normes qui prévalent dans les collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation Le pouvoir de la Commission de refuser d'approuver des films a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. Le pouvoir de la Commission de refuser l'approbation est subordonné aux normes établies en matière d'obscénité criminelle. Elle revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La Commission n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et sont de ressort fédéral.

Bilan financier et bilan des activités 2006-2007

Bilan financier 2006-2007

Revenu :	Classement des films et vidéos *	2 978 212 \$
	Revenu total.....	2 978 212 \$
Dépenses :	Indemnités quotidiennes	389 739 \$
	Dépenses directes de fonctionnement.....	86 452 \$
	Dépenses administratives et générales	401 615 \$
	Dépenses totales **	877 806 \$

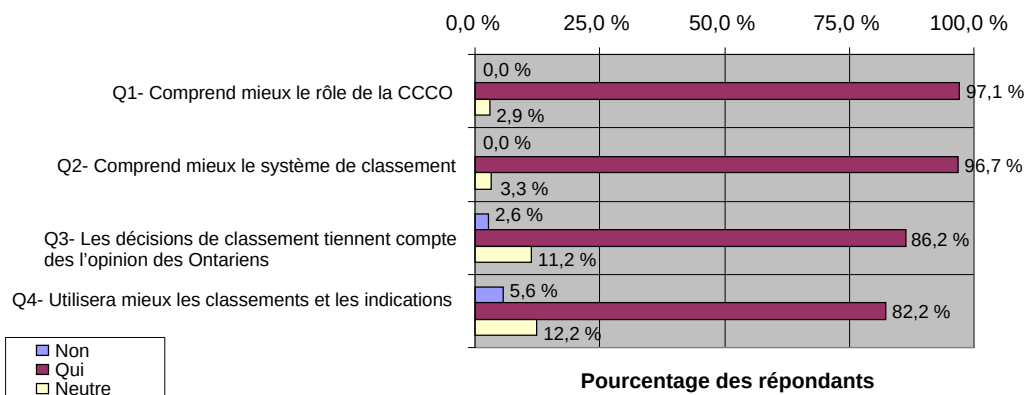
* Pour la classification des films, y compris les vidéos et les DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais ou le français, les frais sont fixes, au montant de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Classement Films grand public visionnés (toutes langues)

	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Général	18,20 %	25,25 %	23,96 %
Surveillance parentale	28,98 %	35,06 %	32,16 %
14A	40,24 %	29,80 %	32,04 %
18A	7,90 %	7,39 %	8,20 %
Réservé aux adultes	4,67 %	2,50 %	3,63 %

Résultats du sondage sur les projections publiques – 2006-2007



Bilan financier et bilan des activités

	2006-2007	2005-2006
Bilan financier		
• Revenu*	2 978 212 \$	3 308 178 \$
• Dépenses**	877 806 \$	734 176 \$
Bilan des activités		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	1 444	2 218***
• Grand public (autres langues)	226	218***
• À caractère sexuel pour adultes	2 525	2 061
• Bandes-annonces de films grand public	417	457
Total – films visionnés	4 612	4 954***
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	134 658	293 322***
• Grand public (autres langues)	25 177	24 425***
• À caractère sexuel pour adultes .	287 612	238 839
• Bandes annonces de films grand public	867	899
Total – films visionnés	448 314	557 485***
Films classifiés sans visionnement		
• Grand public (classés sur dossier)	2 744	2 091***
Appels/décisions de non-approbation		
• Appels – décision modifiée	9	7
• Appels – décision maintenue	1	3
• Décisions de non-approbation	25	14
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	467	480
• Minutes moyennes par comité	962	1 161***
Délais de service		
• Film 35mm (norme <=1-2 jours)	1,3	1,2
• Vidéo/DVD (grand public) (norme <=10 jours)	7,1	9,2
• Vidéo/DVD (adultes) (norme <=10 jours)	9,6	10,2
Projections publiques		
• Nombre de projections	24	23
• Nombre de participants	448	393

* Pour la classification des films, y compris les vidéos et les DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais ou le français, les frais sont fixes, au montant de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier.

** Sont exclus de ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

*** Données révisées du rapport annuel 2005-2006 en raison d'une capacité accrue à surveiller et à rendre compte des films classés sur dossier.

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

M^{me} Robinson a, pendant plusieurs années, travaillé à temps partiel en qualité d'infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

M^{me} Robinson est très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits-enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf, et consacre aussi du temps à ses amis et à sa famille.

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Municipalité	Première nomination (en poste actuellement)	Expiration du mandat
Duane Anderson	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Aris Babikian	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
Tina Bragagnolo	Ajax	28 mai 2003	28 mai 2009
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	15 juillet 2008
Tony Cosentino	London	5 juillet 2004	5 juillet 2009
Donald Duprey	Toronto	15 novembre 2006	15 novembre 2008
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	11 avril 2009
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	25 octobre 2008

Membre	Municipalité	Première nomination (en poste actuellement)	Expiration du mandat
Janet Fine	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
John Hastings	Toronto	30 juin 2006	30 juin 2007
Lorelei Kidd	Toronto	24 avril 2003	24 avril 2008
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Ron Maloughney	Burlington	22 juin 2005	22 juin 2008
Claudia Monte	Windsor	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Aggrey Msosa	Ottawa	17 mai 2006	17 mai 2009
Sue Rainville	Toronto	1 ^{er} juin 2005	1 ^{er} juin 2008
Janet Robinson	Toronto	13 octobre 2004	15 juillet 2008
Shauna Stein	Toronto	22 novembre 2002	22 novembre 2011
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2006	5 janvier 2009
John Wilkie	Toronto	11 avril 2006	11 avril 2009